

COMPTE - RENDU du CONSEIL d'École
de l'élémentaire de CORNEILLA DEL VERCOL
Du 3 novembre réalisé en visioconférence.

PRESENTS :

Représentants des Parents d'élèves : Mme FAYE , Mme IBANEZ, Mme REINHART, Mme SERRANO,,
Mme VANDERWEE et Mme LISANTI.

Enseignants : Mmes FOURNOLS, DOUNOVETZ, VERRECHIA, MONTIEL, MARTIN et CANAL et Mr
CONGY.

Représentants de la Mairie : Mme LISSARRE, Adjointe responsable de la commission Vie scolaire.
Mr le Maire

RASED : Mme CADORET

EMPECHES ou EXCUSES : Mme L'Inspectrice de l'Éducation Nationale, Mr SOULA, délégués de parent
d'élève .

I. Installation du Conseil d'École :

Présentation des membres du Conseil d'École pour la présente année scolaire.

Communication des résultats des élections des Représentants des Parents d'élèves :

- Une seule liste de 7 candidats (6 sièges de titulaires étaient à pourvoir il y a donc un suppléant).

Participation :

Nombre d'inscrits : **209**

Nombre de votants : **139**

Nombre de votes blancs ou nuls : **17**

Nombre de suffrages exprimés : **122**

Taux de participation : **66,51%**

Nous avons donc obtenu un taux de participation supérieur à la moyenne départementale (**50,75%**)

Titulaires :

Mme FAYE Célia

Mme IBANEZ Céline

Mme REINHART Charlotte

Mme SERRANO Sylvie

Mr SOULA Stéphane

Mme VANDERWEE Élodie

Suppléant :

Mme LISANTI Morgane

II. Organisation pédagogique:

1) Effectifs :

Effectifs actuels : 132 élèves

CP : 23

CE1: 23

CE2 : 26

CM1 : 29

CM2 : 31

Classes :

CP: 23 (Mme FOURNOLS/ Mme DOUNOVETZ)

CE1: 23 (Mme MARTIN)

CE2: 26 (M. CONGY)

CM1: 20 (Mme VERRECHIA)

CM1/CM1: 18 (9+9) (Mme CANAL)

CM2: 22 (Mme MONTIEL)

2) Équipe pédagogique :

Nous souhaitons une bonne retraite à Mr FIGUERES qui aura passé plus de 20 ans à l'école élémentaire de
Corneilla Del Vercol.

L'équipe pédagogique en place est complétée par l'arrivée de Mme CANAL en classe de CM1/CM2, et Mme DOUNOVETZ qui occupe la décharge de direction .

Échange de services en cycle 3: .

Histoire (Mme MONTIEL)

Sciences (Mme VERRECHIA)

Géographie (Mme CANAL).

Le RASED est composé d'une Maîtresse G ,Mme Florence GAYERIE, d'une Maîtresse E ,Mme Sylvie GERARD, et d'une psychologue rattachée au secteur d' Elne, Mme Laurence CADORET,.

De plus 2 AVS travaillent au sein de l'école : Mme LELAY Corinne et Mme LERIQUE Nathalie

3) Intervenants :

- Mr ARGENCE : pratique de l'EPS, intervenant dans toutes les classes chaque semaine.

De plus, les enseignants utilisent les structures sportives mises à leur disposition par la Municipalité (Salle de la Maison des Jeunes, city stade, stade municipal, parcours de santé...) au cours de l'année scolaire.

III. Règlement scolaire:

Je vous rappelle que le règlement intérieur évoque le temps scolaire des élèves de l'école élémentaire :

- 24 heures d'enseignement par semaine pour tous les élèves, avec 4 jours de 6h .
- Les horaires : 8h30-12h et 14h-17h30 les lundis, mardis, jeudis et vendredis
- Les élèves peuvent bénéficier, en outre, de deux séances d'Activités Pédagogiques Complémentaires (méthodologie, aides pédagogiques ou ouverture culturelle) qui ont lieu les lundis et mardis de 16h30 à 17h15 ou de 12h à 12h45, selon un calendrier proposé aux parents.

Par ailleurs, le règlement intérieur a été enrichi depuis quelques années, d'un préambule:

Le service public de l'éducation repose sur des **valeurs et des principes** dont le respect s'impose à tous dans l'école : principes de **gratuité** de l'enseignement, de **neutralité** et de **laïcité**. Il y est annexé la charte de la laïcité. Chacun est également tenu au devoir d'**assiduité** et de **ponctualité**, de tolérance et de respect d'autrui dans sa personne et sa sensibilité, au respect de l'égalité des droits entre filles et garçons, à la protection contre toute forme de violence psychologique, physique ou morale. En aucune circonstance, l'usage de la violence physique comme verbale ne saurait être toléré. Le **respect mutuel** entre adultes et élèves et entre élèves constitue également un des fondements de la vie collective.

Il est donc rappelé la présence et signature de la charte de la laïcité et la présence dans tous les cahiers des bulletins d'absences à remplir par les familles.

Rappel: Nous rencontrons toujours des problèmes de sécurité difficiles à faire comprendre aux élèves :

- Ne pas aller aux toilettes pendant la classe (perte d'attention et risque d'accident), et quand ils y vont pendant la récréation, il leur est expliqué en début d'année, d'y aller par deux afin qu'un enfant tienne la porte fermée car, au niveau sécurité, il nous est impossible de mettre des verrous.
- Présence de bouteilles d'eau (nécessaires lors de grandes chaleurs et en EPS) en classe n'est pas souhaité sauf avis médical car elle occasionne, la plupart du temps, une perte d'attention et un risque non négligeable d' «inondation ». Une organisation spécifique dans chaque classe peut être trouvée afin de pallier à ces difficultés en raison des mesures sanitaires actuelles.

IV. Budgets 2020

- **Municipaux :**

Il est établi en année civile avec un point sur les effectifs en septembre et en janvier.

Une dotation de 100 euros par élève et par an est accordée par la municipalité, pour les dépenses en matériel pédagogique, de sport, la pharmacie, les transports et les fournitures administratives.

De plus les dépenses concernant :

- le gros mobilier,
 - les adhésions USEP,
 - les coûts du photocopieur, de l'Internet et du téléphone,
- sont prises en charge par la Municipalité.

- Coopérative :

Je vous rappelle que la coopérative scolaire permet de financer les projets de diverses classes dans un esprit de coopération. Les sommes récoltées en début d'année par la participation des parents sont donc mutualisées. Aucune participation financière n'est demandée aux parents pour les sorties ponctuelles.

- Le budget général : achats collectifs de matériels pédagogiques, sorties communes à l'ensemble des classes (ex : spectacles éducatifs, la sortie de fin d'année de chaque classe)

Le mandataire de la coopérative est cette année Mme MONTIEL.

Bilan réalisé par Mme MONTIEL :

Le solde du compte au 8/09/2020 était de + **4287,48€**

A ce jour, le solde du compte est de + **5489,48€**

La participation des familles se monte à **1220€**

V. PPMS

Un Plan Particulier de Mise en Sûreté est établi dans chaque établissement public. Plan permettant d'envisager les dispositifs à mettre en place en cas d'incidents majeurs : inondation, tempête, risque chimique, séisme.

L'administration nous demande de faire 2 exercices d'évacuation incendie et 3 exercices de PPMS.

Depuis la mise en place des exercices de PPMS, nous avons réalisé plusieurs scénarios :

- Cas de mise à l'abri « confinement »
- Cas d'évacuation pour inondation prévisible ou non
- Cas de « intrusion attentat »
- Cas de « Séisme »

Nous tenons à remercier la municipalité pour avoir participé en tant qu'observatrice.

Les enfants ont donc été préparés, à travers un discours correspondant à leur maturité et orienté afin de ne pas engendrer de « psychose » au risque d'intrusion .

Le PPMS indique également le rôle de chacun dans le dispositif engagé.

Les prochains exercices ont eu ou auront pour thème :

- Mardi 13 octobre: "Intrusion-attentat"
- Mardi 19 janvier: Séisme
- Mardi 11 mai: inondation imprévisible

Chaque exercice sera précédé d'un mot d'information aux familles.

Remarques lors du premier exercice :

- Revoir le signal
- rappel de l'utilisation des portes de sécurité (problème avec la maternelle)
- accès facile par la fenêtre de la salle de photocopie (à sécuriser)
- Quel est le verre utilisé pour la porte d'entrée ?

Attention, il est conseillé de ne pas être seul avec les élèves : Comment faire ?

Prévoir une réunion du groupe scolaire avec la gendarmerie et les pompiers ainsi que le responsable « sécurité » de l'inspection académique.

VI. Plan sanitaire

Nouveau protocole sanitaire :

En vigueur depuis le 2 novembre et à mettre en place avant le 9 novembre

Distanciation physique :

- **Un mètre** entre tous les élèves si elle est possible

- Pour les élèves d'un même groupe **et** en extérieur, elle n'est pas nécessaire.

Lavage des mains ou application de gel hydroalcoolique :

- à l'arrivée dans l'école ou l'établissement ;

- avant et après chaque repas ;

- avant et après les récréations ;

- après être allé aux toilettes ;

- le soir avant de rentrer chez soi ou dès l'arrivée au domicile.

Masques :

- Le port d'un masque « grand public » est obligatoire pour les personnels tant dans les espaces clos que dans les espaces extérieurs.

- Pour les élèves des écoles élémentaires, des collèges et des lycées, le port du masque « grand public » est obligatoire dans les espaces clos ainsi que dans les espaces extérieurs.

Ventilation :

Minimum toutes les deux heures, pendant 15 minutes.

Avant l'arrivée des élèves, pendant les récréations, pendant le nettoyage.

Brassage

A éviter entre élèves de groupes différents.

- Les parents assureront le respect de la distanciation entre les familles et déposeront les enfants sur le trottoir . Les enseignants se chargeront ensuite de réceptionner les élèves au niveau des classes.
- L'ouverture des deux portails permettra une arrivée plus dispersée des enfants et sera suivi d'un accueil en classe afin de limiter le brassage.
Les élèves de CE2, CM1 et CM2 rentreront par le portail du bas.
Les élèves de CP et CE1 rentreront par le portail du haut.
- Le même schéma sera reproduit pour les sorties.
- Les classes sortiront en récréation de manière échelonnée afin, toujours, de limiter le brassage des élèves.

Nettoyage désinfection :

-Sols et grandes surfaces nettoyées au moins une fois par jour.

-Surfaces fréquemment touchées désinfectées plusieurs fois par jour.

-Matériel collectif désinfecté une fois par jour minimum ou non utilisé pendant 24h.

Information aux familles

Présentation du nouveau livret à destination des familles en insistant sur :

- Les parents s'engagent à prendre la température de leur(s) enfant(s) avant de partir à l'école et à garder leur(s) enfant(s) en cas de fièvre (38° et plus) ou de tout symptôme suspect.

- Les parents s'engagent à déclarer la survenue d'un cas confirmé au sein du foyer en précisant si c'est l'élève qui est concerné.
- Dans le cas d'une suspicion à l'école, l'élève est isolé et équipé d'un masque, la directrice doit prévenir les parents de l'élève ainsi que l'inspection et la mairie.

Les parents doivent venir immédiatement récupérer leur enfant pour l'amener chez le médecin qui décidera s'il faut faire un test ou pas.

VII. Projets / activités des classes :

a) Rappel du Projet d'école

Principaux axes:

AXE 1: L'évolution des pratiques pédagogiques pour la réussite des élèves

- Amélioration des compétences grammaticales et orthographiques dans la production d'écrits.
- Améliorer les compétences de raisonnement mathématiques.
- Améliorer l'utilisation des outils informatiques (TBI, tablettes, ordinateur, ENT...).
- Enrichir les relations GS-CP et CM2- 6ème

AXE 2: L'évolution des pratiques éducatives pour améliorer le climat scolaire

- Améliorer la formation de la personne et du citoyen.
- Améliorer la coopération entre les élèves.
- Pérenniser la relation de co-éducation avec les partenaires: parents et périscolaire.

AXE 3: Suivi et valorisation des parcours éducatifs de l'élève

- Adapter les pratiques aux différents profils des élèves.
- Créer un outil utilisable par l'élève, en mémoire de sa scolarité.
- Accompagner les parents dans le suivi de leurs enfants.

b)Projet d'école et différentes actions associées

Exemples d'actions retenues:

L'évolution des pratiques pédagogiques pour la réussite des élèves

Améliorer l'utilisation des outils informatiques par l'utilisation accrue et efficace des ordinateurs présents dans l'école, de la classe mobile tablettes et des TBI présents dans chacune des classes. De plus l'école persévère dans l'utilisation de l'ENT.

L'évolution des pratiques éducatives pour améliorer le climat scolaire

-**Améliorer la formation de la personne et du citoyen** à travers la sensibilisation à la sécurité routière dans chaque classe avec l'utilisation de la piste routière tracée dans la cour du bas : des panneaux ont été réalisés pour une parfaite autonomie dans cet enseignement.

La formation aux premiers secours est également réalisée avec un niveau de compétence adapté à chaque tranche d'âge car cette formation doit amener à un protocole en 4 points : Sécuriser, Évaluer, Téléphoner (avertir) et Agir (si besoin).

Enfin, l'inscription de l'école au programme Eco-Ecole participe également, à améliorer la formation de la personne et du citoyen.

-**Améliorer la coopération entre les élèves** à travers ce même programme d'Eco-école et à travers les dispositifs mis en place en classe.

-**Pérenniser la relation de co-éducation avec les partenaires** par l'harmonisation des bulletins/livrets scolaires (LivrEval et LSU), avec une évaluation par compétence et des rendez-vous réguliers avec les partenaires. Actuellement, en raison des mesures sanitaires, ces rendez-vous se feront prioritairement par téléphone.

Suivi et valorisation des parcours éducatifs de l'élève :

-**Adapter les pratiques aux différents profils des élèves**, dans la classe, avec une différenciation par l'enseignant, (groupes de besoin, etc....) et en tenant compte des différents profils d'apprentissage (visuel,

auditif, kinesthésique...). On peut également demander l'intervention du RASED qui est composé d'une psychologue, d'une maîtresse E (difficultés scolaires) et d'une maîtresse G (difficultés comportementales) pour tout le secteur d'Elne .

Cette adaptation aux différents profils des élèves se fait aussi lors des Activités Pédagogiques Complémentaires assurées par les enseignants les lundis et mardis selon trois créneaux de 15h30 à 16h15 **ou** de 12h à 12h45 **ou** de 13h à 13h50 en fonction de l'enseignant.

-Créer un outil utilisable par l'élève, en mémoire de sa scolarité par la mise en place d'une clef USB personnelle pour chaque enfant où peuvent figurer des œuvres artistiques étudiées, des comptes-rendus de sorties... Une partie du financement est à la charge des familles sous la forme d'une somme de 1 € par an. En cas de perte ou de détérioration, la famille devra veiller à fournir une autre clé ou régler le montant de l'achat.

-Accompagner les parents dans le suivi de leurs enfants en recevant les parents sur demande, actuellement les rendez-vous téléphoniques sont à privilégier, et en proposant si besoin des réunions d'équipe éducative.

Un nouveau projet d'école en cours de réalisation avec comme axes principaux :

- Une École porteuse de valeurs :

Accompagner nos élèves, futurs citoyens responsables : Implication dans l'apprentissage des règles et principes démocratiques.

- une École accessible, innovante et écoresponsable :

s'engager dans une dynamique collective d'éco-responsabilité : Obtention du label EcoEcole

- une École qui coopère :

Développer la coopération entre les élèves et Renforcer la coopération avec les partenaires

Plusieurs exemples d'autres projets de classe.

- Domaine Artistique :

- réalisation du projet « *Un mur artistique* » pour l'ensemble des classes
- participation à « *École et Cinéma* » pour la Classe de CE1, CM1 et CM1/CM2
- organisation du printemps des poètes.

-Domaine Sportif :

- cycle de natation (9 février au 1er Avril à raison de 2 séances par semaine) pour les CP et CE1.(voir les conditions sanitaires)
- inscription des classes à l'USEP.

-Domaine Questionner le monde :

- Projet potager à l'intérieur de l'école.
- Projet Jardin pour les CE1.

A l'heure actuelle, certains projets sont à l'étude pour l'année en cours mais rien n'est encore définitif au vu des conditions sanitaires actuelles.

VIII. Travaux / Équipements / Aménagements:

Nous remercions la Mairie pour l'entretien des locaux et l'accompagnement dans les mesures sanitaires.

Nous souhaiterions le remplacement de trois lampes de vidéo projecteurs.

Nous souhaiterions également que le jardinet de l'école puisse être retourné pour le mois de Février.

La mairie a pris note de nos souhaits.

IX. Questions et informations diverses.

Questions des enseignants :

- Pouvons nous utiliser la salle des glaces pour des activités sportives et/ou artistiques, en intérieur ?
Réponse de Mme LISSARRE: Cette utilisation sera possible, il suffit de prévenir à l'avance des jours et horaires d'utilisation.

Questions des parents d'élèves :

- Les élèves peuvent-ils retirer le masque pendant les récréations ?

Réponse de Mme FOURNOLS: Il est bien stipulé dans le protocole que le masque est obligatoire dans les espaces clos AINSI qu'à l'extérieur. Il n'est donc pas possible d'enlever le masque lors des récréations.

- La photo de classe aura-t-elle lieu ?

Réponse de Mme FOURNOLS: Une prise de contact a été réalisée avec la photographe de Corneilla Del Vercol. Il s'agit maintenant de définir quand et comment ces prises de photographies peuvent être réalisées dans le respect du protocole sanitaire actuel.

- Le goûter de Noël aura-t-il lieu ?

Réponse de Mme LISSARRE: Le goûter de Noël aura lieu si le protocole le permet.

Réponse de Mme FOURNOLS: Le goûter de Noël se faisant dans les classes, il ne semble pas y avoir de contre-indications au vu du protocole sanitaire.

- Quand est ce que les APC débiteront ? De quelle manière ? A quel rythme ? Pour combien d'élèves ?

Réponse de Mme FOURNOLS: Chaque enseignant prévient les familles des élèves concernés, dont ils doivent avoir l'autorisation, des jours et heures de prise en charge. Les groupes sont d'un maximum de 6 élèves. Ce ne sont pas forcément les mêmes élèves toute l'année et la composition des groupes peut également varier selon les jours.

- Certains parents sont en désaccord avec le port du masque pour leur enfants (particulièrement en classe). Les parents ont-ils l'obligation de remettre leur enfant à l'école ou ont-ils le choix de les garder à la maison avec du travail en distanciel ?

Réponse de Mme FOURNOLS: Les parents ont effectivement l'obligation de remettre les enfants à l'école et le port du masque est obligatoire, aucun distanciel ne sera effectué pour une absence de « convenance personnelle ».

- Comment les enfants vont-ils réussir à entrer dans les apprentissages avec un masque gênant sur le visage ?

Réponse de Mme FOURNOLS: A partir des deux jours d'expérience que nous avons, nous pouvons remarquer que le port du masque n'empêche aucunement les élèves de bavarder, il serait donc étonnant que cela puisse les empêcher de rentrer dans les apprentissages. Certes, cela pourrait être perçu comme une contrainte supplémentaire que nous dépasserons avec professionnalisme.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 18h30

Présidente du Conseil d'École : La Directrice, Mme FOURNOLS

Secrétaire de la séance : Mme VERRECHIA